



CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET) de Montreux-Veytaux



Procès-verbal N° 10 – 2016 / 2021

Séance du mardi 29 janvier 2019, 18h30 – / 20h05
suivie d'un apéritif dînatoire

Salle no 22 – Maison de Quartier Jaman 8, Clarens

Ordre du Jour du 29 janvier 2019

1. Séance du 9 octobre 2018	3
1.1. Approbation du procès-verbal (annexe).....	3
2. Mots des directeurs	3
3. Conseillère école-famille	5
4. Convention Etat Commune	5
4.1. Dénonciation	5
5. PMS	6
6. Organisation de la cantine scolaire	6
6.1. Remarques de parents	6
7. Divers et propositions individuelles	6
8. Calendrier 2019	7

➤ **Sont présents :**

Groupe 1 Les représentants des autorités communales :

Mmes Jacqueline Pellet
Christine Chevalley
Jessica Ruedin
MM. Yanick Hess
Romain Pilloud

Groupe 2 Les représentants des professionnels actifs au sein des établissements :

Mmes Sandra La Torre
Marlène Salmon
MM. Gérald Fankhauser
Laurent Husson
Xavier Désilets
Guillaume Jordan

Groupe 3 Les représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des établissements :

Mmes Céline Cornaz
Aline Oberson
Sandrine Dias Alves Fernandes
M. Simon Smith

Groupe 4 Les parents d'élèves fréquentant les établissements :

Mmes Denise Nicolo
Alexandra Ramser
Carine Dind
MM. Olivier Raduljica
Albert Richard
Michel D'Antino

➤ **Les membres excusés :**

Mmes Viviane Schweizer Ronnerström, **groupe 1**
Marie-Noëlle Lentès, **groupe 2**
Martina Schmidt, **groupe 3**
Geneviève Monticelli, **groupe 3 (en alternance avec Mme C. Cornaz)**
M. Fabrice Staub, **groupe 3**

Prise du PV : C. Rossetti

Diverses abréviations utilisées dans ce procès-verbal :

DGEO : Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire du Canton de Vaud
EPSMO : Etablissement scolaire primaire et secondaire de Montreux-Ouest
EPSME : Etablissement scolaire primaire et secondaire de Montreux-Est
CEF : Conseillère école-familles
PMS : Plan de mobilité scolaire
CSR : Centre Social Régional

1. Séance du 9 octobre 2018

1.1. Approbation du procès-verbal (annexe)

Le procès-verbal est validé avec les remerciements d'usage à son auteure.

2. Mots des directeurs

EPSME (voir Powerpoint)

En préambule, le directeur présente l'organisation de la semaine d'immersion professionnelle. L'établissement tente de valoriser la formation professionnelle en école et en entreprise.

Mme Dias Alves Fernandes, nouvelle conseillère-école famille depuis le 1^{er} novembre 2018, se présente aux membres. Elle a travaillé 6 ans au CSR¹ à Morges en tant qu'assistante sociale. A l'interne de l'établissement, elle oeuvre également dans la structure d'accueil temporaire la « SAT ». Elle n'intervient pas en classe mais a une supervision du projet quantitative et qualitative. Une des visions est le renforcement du réseau entre les conseillères-école famille des deux établissements. L'EPSME² est en train de concevoir un projet social éducatif global auquel Mme Dias Alves Fernandes apporte ses compétences. Mme Pellet souhaite la bienvenue à Mme Dias Alves Fernandes et donne la parole à Mme Oberson.

La Présidente la remercie pour son excellent travail. Mme Oberson explicite les points forts de son mandat au CET et annonce son départ pour la fin du mois. Elle sera remplacée par Mme Daven venant du monde éducatif. Mme Dias Alves Fernandes aura l'apport d'assistante sociale et Mme Daven l'apport éducatif. Cette collaboration est un point fort pour échanger des situations. Mme Oberson a travaillé seule pour les deux établissements et s'est trouvée avec des situations très lourdes à gérer. Le travail de soutien des parents concerne tant l'aspect éducatif que l'aspect administratif et le soutien psychologique. Les CEF³ sont des collaboratrices qui travaillent avec les établissements scolaires mais elles font partie du personnel communal. La Présidente remercie son intervention et informe que Mme Daven viendra en alternance aux séances du CET en tant que CEF.

EPSMO (voir Powerpoint)

M. Fankhauser profite pour remercier Mme Oberson pour son travail formidable réalisé ces 5 dernières années. La CEF a un rôle très délicat puisqu'elle va dans l'intimité des familles. Elle a désamorcé des crises qui auraient pu prendre une ampleur extrêmement grande et regrette son départ. Le directeur lui souhaite plein succès pour la suite de son parcours.

Quelques points d'actualités sont présentés à l'assemblée. Le directeur soulève le point de son absence de 5 semaines et explicite l'organisation de son établissement durant celle-ci. Tout a fonctionné dans d'excellentes conditions. Le Conseil de direction a été extraordinaire et il a pu se reposer sur cette équipe. Une classe a été ouverte et du personnel a été engagé durant son absence.

En janvier, les camps de ski ont démarré à Leysin avec des conditions de neige exceptionnelles.

¹ Centre Social Régional

² L'établissement primaire et secondaire de Montreux-Est

³ Conseillères école-famille

Des conseils de classe et de validation se sont déroulés à la fin du premier semestre. L'organisation de l'année scolaire 2019-2020 est déterminée. Les problèmes concernant l'organisation de l'établissement sont annoncés : 10 maîtres vont partir à la retraite; le gros défi sera d'organiser le remplacement de ces personnes. Il y aura également la fermeture de deux classes de 5P. Les postes à repourvoir sont recensés.

La préoccupation majeure de l'établissement est portée sur les 21 échecs de 8^e année. Une structure de soutien scolaire sera mise en place dans cette volée pour 10 périodes jusqu'au mois de juin afin de les stimuler au quotidien dans leur devoir et le travail scolaire.

Le projet d'intégration sociale se poursuit et fonctionne très bien. Grâce à celui-ci l'école n'a jamais eu aussi peu d'heures d'arrêt. C'est un avantage indéniable d'avoir quelqu'un qui peut agir dans l'heure qui suit pour encadrer un élève qui dysfonctionne. M. Jordan, en tant que maître de classe, raconte son expérience relationnelle avec les élèves lors des camps de ski. Il remercie également les autorités pour leur permettre de continuer ces camps. Toutes ces activités permettent d'améliorer le climat de l'établissement car l'élève s'approprie son école et s'y sent mieux. Le directeur remercie la Commune d'avoir compensé la décision de l'arrêt du Tribunal fédéral.

Le sujet de l'année de l'EPSMO⁴ est « La Différence ». Ce projet touche aussi les enfants transgenre.

En novembre, une journée de formation a été organisée sur les troubles du comportement. Trois personnes ont été invitées pour témoigner de leur expérience devant l'entier de l'établissement. (pédopsychiatre, l'ancien directeur du foyer pour adolescents le « Home Chez Nous », la directrice du foyer pour adolescents en difficulté de la Fondation de Serix). Un petit guide est mis à disposition par l'EPSMO pour aider les maîtres à trouver les bonnes pratiques. (Voir en annexe)

La manifestation « Vinet Village » sur le thème de la Suisse aura lieu le 1^{er} juillet 2019. Chaque classe mettra sur pied un projet autour des grands thèmes suisses avec diverses activités. Les membres du CET sont conviés à cet événement.

Les devoirs surveillés sont abordés par M. D'Antino qui demande s'il y a la possibilité d'envisager que les devoirs surveillés soient réellement des devoirs surveillés. L'explication est donnée par M. Fankhauser. En primaire les devoirs surveillés sont mis en place avec la collaboration d'une dizaine d'élèves. A partir de la 7^e année, ce sont des devoirs encadrés (20 à 25 élèves dans la même salle surveillés par un ou deux enseignants). L'établissement veille à ce que l'environnement soit calme et organisé. Pour des questions budgétaires, il est également impossible de suivre chaque élève par manque de maîtres. L'EPSME a exactement la même problématique.

M. Jordan complète l'explication de M. Fankhauser en exposant le déroulement des devoirs surveillés. L'école a, à disposition, 3 aides moniteurs (des élèves de 10^e ou 11^e année) pour aider les petits à faire leurs devoirs, soulageant ainsi les enseignants lors de classes surchargées. Ces derniers s'inscrivent au moyen d'un formulaire d'inscription transmis par le maître de classe. Ces aides moniteurs touchent CHF 9.- de l'heure par la Commune.

M. Pilloud expose l'idée d'un projet de la cheffe du Département qui lancerait des écoles pilotes à réfléchir sur l'idée de diminuer le nombre de devoirs pour voir l'impact sur la qualité du travail. Il demande si le département a eu l'occasion d'en parler ?

⁴ Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest

M. Husson répond que rien n'est arrivé concrètement comme demande. Il ne croit pas à la valeur des devoirs à domicile et ajoute que c'est l'outil le plus discriminatoire de l'école. Des exemples sont donnés.

La Présidente relate que ce sujet était déjà à la mode il y a plus de 40 ans. Les parents tiennent aux devoirs à domicile. Politiquement, aucune démarche volontariste n'a jamais été faite en ce sens. Il faut laisser avancer la démarche entreprise par le Département et attendre les éventuelles propositions. Par la suite, si un projet était proposé par un des établissements, il y aurait la possibilité de le mettre sur la table au CET. La Commune de Montreux est une des seules communes à avoir les devoirs surveillés gratuits.

M. Désilets a été appelé à remplacer aux devoirs surveillés à la période de midi (7^e – 11^e année). À sa grande surprise, il y avait près de 80% de VP les fréquentant. La question à se poser serait à qui cela sert et comment on les utilise.

M. Husson donne un autre argument lié à la santé au travail. Apporter du travail à la maison dans la majeure partie des métiers est plutôt considéré comme toxique. La structuration du temps de travail pour l'adulte est valable, pourquoi ne le serait-elle pas pour l'enfant. Le directeur est pour les devoirs dans un lieu à l'école et pas à la maison.

Un débat s'en suit pour ou contre les devoirs à domicile. M. Fankhauser est favorable aux devoirs pour le développement de l'autonomie et de l'organisation. Chaque élève doit pouvoir se débrouiller tout seul sans avoir une aide à côté de lui. Les devoirs doivent avoir du sens.

3. Conseillère école-famille

Ce sujet est traité au point n°2.

4. Convention Etat Commune

4.1. Dénonciation

Un bref rappel historique est donné par la Présidente. Le grand Conseil a décidé de désenchevêtrer certaines tâches qui étaient à la fois cantonales et communales. La démarche dite Etacom (Etat Communes) a séparé tout cela. Les devoirs surveillés, les cantines et restaurants scolaires, les transports scolaires sont de compétence communale. Une convention avec l'Etat avait été mise en place pour déléguer des tâches aux établissements scolaires. Dès lors, le personnel scolaire exécute des tâches communales. Une somme de CHF 90'000,- par an est utilisée pour que ces tâches d'organisation puissent être assumées par les établissements scolaires. Le 26 octobre 2018, la Commune a été nantie de l'abrogation de la Convention relative aux prestations communales exécutées par l'administration des deux établissements scolaires. La convention est dénoncée pour le 1^{er} août 2019. Un délai de mise en œuvre pour le 1^{er} août 2021 a été sollicité par la Commune, afin de pouvoir reprendre les tâches progressivement. Actuellement, la réflexion se porte sur les cantines et restaurants scolaires pour le 1^{er} août 2019. La DGEO⁵ ne s'est toujours pas manifestée. A partir 2019-2020 la Commune sera responsable de ces éléments et mettra en place l'organisation nécessaire à ce suivi.

⁵ Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire du Canton de Vaud

5. PMS⁶

Le journal de la mobilité de Collonge sera distribué ultérieurement. Suite à la dernière séance du Conseil d'établissements de Montreux-Veytaux, le service des Travaux et Police Riviera ont été sensibilisés aux diverses mesures préconisées. Divers aménagements sont envisagés. Il n'est plus prévu de nouveaux PMS.

6. Organisation de la cantine scolaire

6.1. Remarques de parents

M. D'Antino a été sollicité par certains parents pour des faits dans une cantine. Deux enfants seraient arrivés à la cantine sans avoir payé le repas et celui-ci ne leur a pas été servi. Est-ce qu'il y aurait la possibilité que les parents soient avertis par sms ou autre pour que l'enfant puisse avoir droit au repas ?

La réflexion au sujet du guichet virtuel par paiement d'avance des parents est explicitée par M. Smith. Les parents alimentent leur propre compte et des notifications leurs sont envoyées par sms ou par courriel. Les parents pourraient acheter diverses prestations avec le smartphone. Pour l'heure actuelle, dans les APEMS, les enfants ne sont jamais refusés. Pour des questions d'allergies, il y a un risque lorsque l'enfant n'est pas inscrit.

M. Husson n'a pas eu connaissance de ce problème. Ce sont des repas qui sont commandés à l'avance et fabriqués à Puidoux. Si le repas n'a pas été commandé, il n'a pas été fabriqué. Cependant le secrétariat reste ouvert jusqu'à 12h15 pour procéder au paiement du repas. Pour l'établissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest, la facture est donnée à l'élève indiquant la date du dernier repas. Le secrétariat est également ouvert jusqu'à 12h15.

La Présidente conseille à M. D'Antino de recommander aux parents concernés de prendre contact directement avec la direction concernée.

7. Divers et propositions individuelles

M. Pilloud aborde le thème de la grève du climat à Lausanne et demande s'il y a eu des élèves absents dans les établissements et que font les établissements dans ce genre d'absence ? Pour l'établissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest, la consigne a été de donner le congé seulement sur une demande formulée. Pour l'établissement primaire et secondaire de Montreux-Est, les congés étaient validés sur le principe.

M. Fankhauser communique la publication du Yearbook 2018-2019 à l'assemblée.

La Présidente demande aux membres s'il est possible de déplacer la prochaine séance du 7 mai 2019 au 9 ou 8 mai 2019. Après votation, la date du 7 est maintenue.

La séance se termine par un moment convivial autour d'un apéritif dînatoire.

⁶ Plan de mobilité scolaire

8. Calendrier 2019

La prochaine séance est agendée au : Mardi 7 mai 2019 à 18h30 à Jaman 8.

Annexes : - Powerpoint de l'EPSMO
 - Petit guide sur les troubles du comportement de l'EPSMO
 - Powerpoint de l'EPSME

Diffusion de ce procès-verbal : - Membres du CET
 - La Municipalité pour information
 - Après validation sur le site internet communal



Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest
Secteur Clarens-Chailly

Ch. des Vignes 12 - CP 206
1815 Clarens



CET

29 janvier 2019

Absence

Activités scolaires



- Camps de ski à Leysin et Champéry
- Fin du 1^{er} semestre (conseil de validation)
- Début de l'organisation de l'année scolaire 2019-2020

Décisions

- Réorientations possibles en fin du 1^{er} semestre de 9^e (1 élève)
- Changements de niveaux (FRA-MAT-ALL) : 19 élèves
- Abandon de l'OS (1 élève)
- Prolongations (préavis – DES – ACC): 9 élèves
- Quitte l'établissement : 13 élèves
- Renonce à changer de niveaux : une quarantaine

10VG	Pizza Eva			Chtgt niveau 1 à 2 en Mat	OK	GUJ
	Ateesh Ratnasingam			Chtgt niveau 2 à 1 en Mat	OK	JOG
	Stankovic Léo			Chtgt niveau 2 à 1 en Fra	Fiche ?	PIG
	Tinguely Rayan			Chtgt niveau 1 à 2 en Mat	OK	GUJ
ACS	Abdi Asma			Prolongation : oui	OK	
	Munoz Jean-Pierre			Prolongation : oui	OK	
	Saadeddin Mohamad			Prolongation : oui	Fiche ?	
	Sadikaj Enis			Prolongation : oui	OK	
	Almeida Angelo			Quitte		
	Dawit Rahel			Quitte		
	Cardoso Ana Rosa			Quitte		
	Kubrom Ksanet			Quitte		
DES	Ali Lilaf	DES1		Quitte		
	Arabzadeh Danesh	DES1		Quitte		
	Berns Wissam	DES1		Prolongation : oui	OK	
	Bitsindou Zanya	DES1		Quitte		
	Carvalho Juliana	DES1		Prolongation : oui	Lettre ?	
	Jovanovic Angela	DES1		Quitte		
	Mehmedovic Sandra	DES1		Quitte		
	Sdoud Sasha	DES1		Quitte		
	Niazi Mohammad	DES2		Quitte		
	Chamas Sarah	DES3		Prolongation : oui	OK	
	Croset Léa	DES3		Prolongation : oui	OK	
	Huseini Elma	DES3		Prolongation : oui	OK	
	Makumbi Hanael	DES3		Quitte		
	Nezaj Besjana	DES3		Quitte		
11VG	Sinani Muanisa	11VG1		Chtgt niveau 2 en 1 Mat (AMA)	OK	AMA
	Tharmak. Kathija	11VG1		Chtgt niveau 1 en 2 Fra	OK	BIV
	Sali Euran	11VG3		Chtgt niveau 1 en 2 Fra	OK	ZAJ
	Gailly Florent	11VG3		Chtgt niveau 2 en 1 Mat	Lettre ?	
9VG	Idriss Kefif	9VG1		Chtgt niveau 2 en 1 All (PIG)	OK	TZI
	Velickovic Mateja	9VG1		Chtgt niveau 2 en 1 ALL	OK	TZI
	Batista David	9VG2		Chtgt niveau 2 en 1 ALL	Lettre ?	TZI
	Berahnu Krubel	9VG2		Abandonne OS (2.5)	--	
	Mohamed Tarik	9VG2		Chtgt niveau 2 en 1 ALL	OK	PIG
	Omer Solomon	9VG2		Chtgt niveau 1 en 2 FRA	OK	BLB
	Fouchereau Julien	9VG2		Passage en 9VP direct	OK	ROJ
	Assia Perejon	9VG2		Chtgt niveau 2 en 1 ALL	OK	TZI
	Samuel Marti	9VG2		Chtgt niveau 2 en 1 FRA	OK	FRA
	Al Hussein Mussa	9VG3		Chtgt niveau 1 en 2 ALL	OK	AUR
	Branco Alexandra	9VG3		Chtgt niveau 1 en 2 ALL	OK	AUR
	Castro Zoël	9VG3		Chtgt niveau 1 en 2 MAT	OK	BLB
	Castro Zoël	9VG3		Chtgt niveau 2 en 1 ALL	OK	PIG
	Da Costa Océane	9VG3		Chtgt niveau 2 en 1 Mat	OK	WIM

Organisation

- 10 maîtres partent à la retraite
- Fermeture de deux classes du second cycle 5P)
- Ouverture d'une classe de 7P – 9VP
- 3 postes à repourvoir en classes 1-2P

8P : 97 élèves pour 5 classes

Orientation

- VG : 48 élèves
- VP : 28 élèves
- Echechs : 21 élèves

Norme par classe pour l'enveloppe : 19.5 élèves / classe



Projet d'intégration sociale des élèves

- **Suite du projet**

La différence

- Projet Agnodice

Projet d'intégration sociale des élèves



- Le projet doit permettre à l'élève qui dysfonctionne de
 - trouver un environnement adapté à ses besoins ;
 - trouver l'aide nécessaire à la résolution de ses difficultés ;
 - le mettre en valeur dans des situations de réussite (ateliers créatifs–sport – cuisine – etc.) ;
 - travailler sur un projet de réintégration continue ;
 - permettre à la classe et à l'enseignant concernés de retrouver calme et sérénité.
- Au final, le projet vise à :
- Améliorer les compétences des élèves, cognitives et sociales ;
- Augmenter le taux de réussite : promotion et certification.

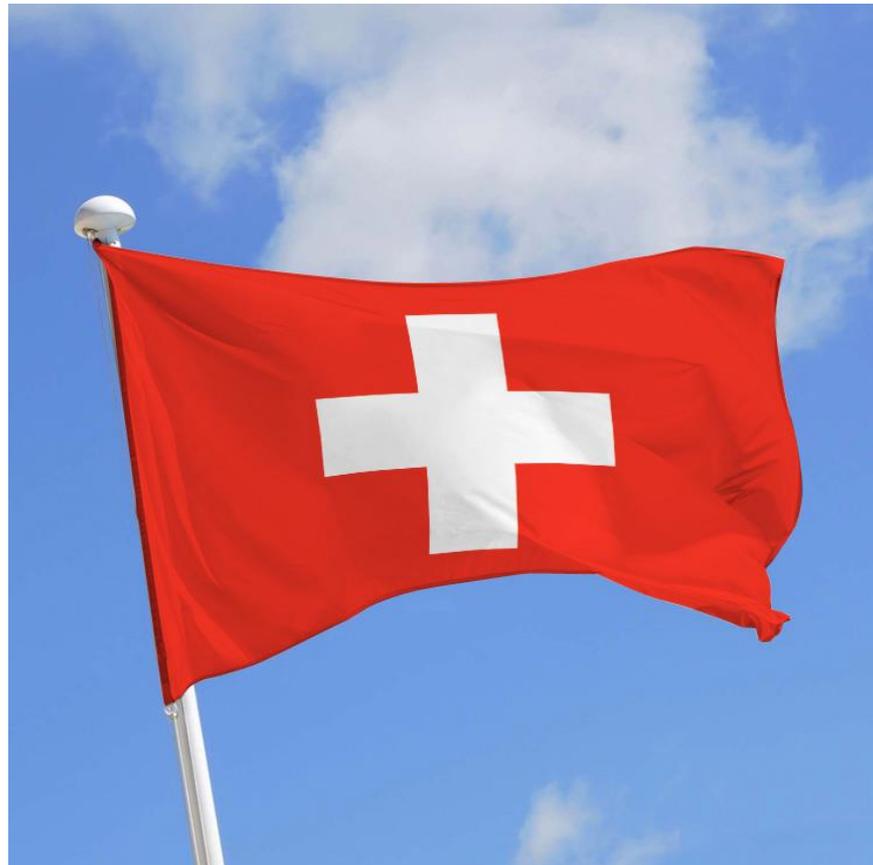
Journée de formation

- Le comportement des élèves

Projets

- Fin d'année le 1^{er} juillet à Vinetvillage

- Thème :



**Petit guide
sur les
troubles du
comportement**

TROUBLES DU COMPORTEMENT

Le TDAH (trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité) se caractérise par la présence de comportements d'inattention, de comportements d'hyperactivité-impulsivité ou par l'association des deux types de comportements. Ces comportements peuvent être présents avant l'âge de 7 ans et entraîner des difficultés d'adaptation dans au moins deux des environnements de l'enfant (souvent à la maison et à l'école) et une autre pathologie ne doit pas expliquer ces comportements.

Afin de bien comprendre quels sont les comportements recherchés dans la démarche classique pour poser le diagnostic du TDAH, il est important de détailler la liste des comportements d'inattention, d'hyperactivité-impulsivité répertoriés dans le manuel des diagnostics des désordres mentaux « *Diagnosis and Statistical Manual of Mental Disorders-TR* » et sur lequel s'appuie le diagnostic TDAH.

Inattention

- Ne prête pas attention aux détails.
- A du mal à soutenir son attention.
- Ne semble pas écouter quand on lui parle.
- Ne se conforme pas aux consignes.
- A du mal à s'organiser dans ses travaux.
- Perd les objets nécessaires à son travail.
- Ne mène pas à terme ses devoirs scolaires.
- Evite et a en aversion les tâches qui nécessitent un effort mental soutenu.
- A des oublis fréquents dans la vie quotidienne.
- Se laisse distraire par les stimuli externes.

Hyperactivité-impulsivité

Hyperactivité

- Remue les mains et les pieds.
- Se tortille sur son siège.
- Se lève dans des situations où il doit rester assis.
- Court ou grimpe partout.
- A du mal à se tenir tranquille.
- Agit comme étant sur la brèche ou comme s'il était monté sur des ressort.
- Parle souvent trop.

Impulsivité

- Laisse échapper la réponse à une question qui n'est pas posée.
- A du mal à attendre son tour.
- Interrompt les autres.
- Impose sa présence (par exemple fait interruption dans les conversations).

Les troubles des conduites et du comportement

Critères de diagnostic

Agressions envers des personnes ou des animaux

- 1 brutalise, menace ou intimide souvent d'autres personnes
- 2 commence souvent les bagarres
- 3 a utilisé une arme pouvant blesser sérieusement autrui (p.ex., un bâton, une brique, une bouteille cassée, un couteau, une arme à feu)
- 4 a fait preuve de cruauté physique envers des personnes
- 5 a fait preuve de cruauté physique envers des animaux
- 6 a commis un vol en affrontant la victime (p. ex., agression, vol de sac à main, extorsion d'argent, vol à main armée)
- 7 a contraint quelqu'un à avoir des relations sexuelles

Destruction de biens matériels

- 8 a délibérément mis le feu avec l'intention de provoquer des dégâts importants
- 9 a délibérément détruit le bien d'autrui (autrement qu'en y mettant le feu)

Fraude ou vol

- 10 a pénétré par effraction dans une maison, un bâtiment ou une voiture appartenant à autrui
- 11 ment souvent pour obtenir des biens ou des faveurs ou pour échapper à des obligations (p.ex., « arnaque » les autres)
- 12 a volé des objets d'une certaine valeur sans affronter la victime (p.ex., vol à l'étalage sans destruction ou effraction ; contrefaçon)

Violations graves des règles établies

- 13 reste dehors tard la nuit en dépit des interdictions de ses parents, et cela a commencé avant l'âge de 13 ans
- 14 a fugué et passé la nuit dehors au moins à deux reprises alors qu'il vivait avec ses parents ou en placement familial (ou a fugué une seule fois sans rentrer à la maison pendant une longue période)
- 15 fait souvent l'école buissonnière, et cela a commencé avant l'âge de 13 ans.

En outre, la perturbation du comportement entraîne une altération significative du fonctionnement social, scolaire ou professionnel.

Classification des troubles

Les troubles hyperkinésiques

Un manque de persévérance dans les activités qui exigent une participation cognitive et une tendance à passer d'une activité à l'autre sans en finir aucune, associés à une activité globale désorganisée, incoordonnée et excessive.

Ex : syndrome avec hyperactivité, trouble de l'attention

Les troubles des conduites

Ensemble des conduites dyssociales, agressives ou provocatrices, répétitives et persistantes, dans lesquelles sont bafouées les règles sociales correspondant à l'âge de l'enfant.

Ex : trouble oppositionnel avec provocation, trouble agressif, école buissonnière

Troubles mixtes des conduites et troubles émotionnels

Troubles caractérisés par la présence d'un comportement agressif, dyssocial ou provocateur, associé à des signes patents et marqués de dépression, d'anxiété ou d'autres troubles émotionnels.

Ex : dépression

Troubles émotionnels apparaissant spécifiquement dans l'enfance

Ils doivent être majorés et constants comme par exemple l'angoisse intense de séparation, une peur exacerbée des situations nouvelles,...

Ex : rivalité dans la fratrie, peur de la séparation

Trouble du fonctionnement social

Spécifiquement durant l'enfance ou l'adolescence comme mutisme sélectif ou généralisé

Autres troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence

Ex : énurésie ou encoprésie non organique

Ces troubles affectant la relation aux autres , ils ont la plupart du temps , de graves répercussions sur le milieu social, sur le milieu scolaire, et donc sur les résultats des jeunes . Dans la grande majorité des cas, les jeunes n'ont pas de déficience intellectuelle, mais ce sont leurs troubles qui les empêchent de progresser scolairement.

De plus, ces troubles sont bien présents dans toutes les classifications des maladies, des pathologies mentales : même s'il a une part saine qu'il faut sans cesse interroger, l'enfant ou le jeune atteint, ne peut s'empêcher de poser des actes qu'il regrette souvent après coup, et qui peuvent même le mettre à mal, en plus de son entourage (pairs et adultes). Selon la conception psychanalytique, ces troubles manifestent une défaillance du lien entre la pensée et l'agir : les comportements surgissent là où l'enfant n'arrive pas à s'exprimer.

Organisation de la classe

Structurer et gérer l'environnement temporel

- Instaurer, réaffirmer, exagérer les rituels : la ritualisation permet d'introduire de l'inconnu dans quelque chose de familier et d'attendu.
- Construire des emplois du temps, individualisés, complets et explicites.
- Prévoir les différents horaires, et clairement les formuler (emploi du temps personnalisé, préciser les domaines d'enseignement ou de matière, leur forme, fréquence) à partir d'un code couleur par exemple.
- Signaler explicitement le début et la fin des activités habituelles de la classe (outils de visualisation du temps).
- Aider à la compréhension des moments d'attente pendant les temps d'apprentissage, en verbalisant la succession des tâches qui vont être demandées.
- Anticiper et expliquer les changements, dans la mesure du possible.
- Tendre à atténuer les causes susceptibles d'amplifier certains traits du comportement de l'élève (difficultés à se concentrer, de trop longues périodes d'immobilité, la faim, la fatigue,...) en prévoyant des activités variées ; moduler temps courts/temps longs ; temps collectifs/temps individuels ; temps d'apprentissage/ temps permettant de récupérer, voire même de ne rien faire si l'élève en a besoin.
- Les temps de pause (récréations) doivent faire l'objet d'une vigilance particulière, car ils peuvent générer des risques de débordements et de mise en danger de soi et d'autrui.
- Prévoir des moments de pause identifiés et dans des lieux particuliers.

Structurer et gérer l'environnement spatial

- Adapter la classe et/ou l'espace de travail en fonction des activités (espaces d'échanges, de travail individuel, d'activités précises, ...).
- Aménager les lieux, prévoir un « sas » lorsque la tension est trop vive pour permettre à l'élève de « récupérer » : anticiper la possibilité pour lui de quitter la salle pour se rendre dans un autre lieu.
- Choisir l'emplacement physique de l'élève avec soin : tenir compte de l'élève assis à côté de lui, des distractions physiques possibles, de la place qu'il a pour bouger et de sa proximité avec l'enseignant. Il est important de ne pas isoler l'élève avec TCC, afin de ne pas entraver les interactions positives avec les autres élèves.

Face aux élèves

Structurer et gérer les relations sociales et affectives

- Organiser très tôt dans l'année scolaire des activités pour que tous les élèves apprennent à se connaître (travail de groupes, activités sportives).
- Penser à l'aménagement du cadre. Il doit être contenant et sécurisant, avec des règles claires et justes (règlement de l'établissement et de la classe) construit et écrit avec les élèves. Définir les droits, les devoirs, les réparations et les éventuelles sanctions positives ou négatives. Être attentif à ce que le règlement soit appliqué, qu'il soit clair, court et cohérent.
- Continuité des règles établies ensemble, tout au long de l'année : la réaction des adultes doit être pérenne.
- Lorsque l'objectif est atteint, ne pas hésiter à faire évoluer ces règles et leur application, cela participe au renforcement positif.
- Verbaliser l'implicite, en particulier sur le plan affectif et relationnel.
- Mettre en place un contexte de travail favorisant la coopération et de la confiance au sein du groupe et avec l'adulte (construire des valeurs).

Soutenir et renforcer les comportements attendus

- Définir avec les élèves les comportements attendus, enseigner les habilités sociales, les comportements permettant des relations sociales : beaucoup n'ont jamais vraiment eu l'occasion de les connaître en tant que véritable apprentissage.
- Valoriser les comportements adaptés autant que sanctionner ceux qui sont inadaptés.

- Valider positivement, régulièrement et fréquemment les acquis cognitifs et comportementaux.
- Avoir des attentes accessibles par l'élève, donc adaptées à sa situation : contrats de comportement par exemple, signé à minima par l'élève et l'enseignant.
- Se rappeler que les adultes jouent le rôle de modèle et renforcent les comportements responsables et respectueux.
- Rester à l'écoute de l'élève, de ses préoccupations, afin qu'il sache que l'enseignant est en mesure de discuter avec lui.
- Renseigner les parents en leur transmettant régulièrement un document d'information, comportant les projets actuels, le contenu du programme, les attentes en matière de comportement et de réussites scolaires et organiser des rencontres régulières avec eux.

Prévenir et gérer les débordements

- Cela ne peut se faire qu'à partir d'une observation précise, systématique et rigoureuse.
- Rester maître de soi : permet d'éviter l'effet miroir, donc à la fois amenuise l'agressivité du jeune, et permet aussi à l'adulte de se calmer naturellement s'il y avait lieu de le faire.
- Anticiper la gestion des comportements difficiles chroniques : assurer des plans de prévention en équipe. Faire preuve de constance et de fiabilité dans les réponses apportées aux comportements.
- Adopter, au sein de l'équipe pédagogique, une attitude commune dans les modalités de prise en compte des manifestations comportementales afin de permettre à l'élève de construire des repères sociaux stables et structurants.
- Les sanctions doivent être adaptées à la faute donc graduées, et elles doivent être pensées également en terme de réparation, permettant ainsi le retour dans le groupe.

**Établissement primaire et secondaire
de Montreux-Ouest**

novembre 2018



Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est

Conseil d'établissement 29 janvier 2019

Laurent Husson, directeur

EPS Montreux-Est



Semaine d'immersion professionnelle 10VG

- **En lien avec la Formation générale**
- **En 10^e pour préparer la 11^e**
- **Des études ou un apprentissage?**
- **Possibilités de formation?**
- **Comment faire le bon choix?**

Lundi Matin 18 mars

Les ateliers

- **L'entretien d'embauche : jeux de rôles**
- **Les apprentissages proposés par la Poste et les CFF**
- **Les chemins de formation**
- **La lettre de motivation et le CV**
- **Les métiers de la santé**
- **Rencontre avec d'anciens élèves actuellement en apprentissage**

Lundi Après-midi 18 mars

Les reportages

« Après l'hiver » : suivi de 5 jeunes sans solution

« Apprentissage : voix royale ou impasse ? »

Ateliers en petits groupes avec pour thème :

Des apprentissages que pour les filles ou que pour les garçons.

Vrai ou faux?

Mardi 19 mars

Les visites

Ecole professionnelle de Montreux
Ecole des métiers de Lausanne
Ecole de la construction de Tolochenaz
Ginox
Carrosserie Regamey
Centre Coop
MOB
...

Mercredi 20 mars
Jeudi 21 mars
Vendredi 22 mars

Stages en entreprise.

**Les élèves sont responsables de trouver eux-mêmes
une place de stage.**

Conseillère Ecole-famille(s)

Mme Sandrine Dias

- A grandi dans la commune
- Mère de famille avec 2 enfants
- Assistante sociale
- Expérience d'AS au CSR (mise en lien avec des populations diverses)
- 60% env. dont 10% à l'interne de l'Etablissement dans le domaine socio-éducatif

Conception

- Assistante sociale vs éducatrice
- Intégration à l'équipe PSPS
- Approche des familles souvent indirecte
- Travail de guidance
- Travail d'observation / détection
- Mandats sur proposition de la Direction, mais aussi des enseignants ou de SFJ
- En réseau avec les autres intervenants (« Le Point », TSHM, Police Riviera, etc.)
- Nécessaire dans un concept scolaire intégratif

Vision d'avenir

- Prendre ses marques!
- Travail en collaboration – renforcement du réseau (**EPSME-EPSMO-SFJ-Police-SPJ**)
- Participation à la création et l'implémentation d'un concept socio-éducatif

Merci à toutes et tous!

